

Le vendredi 25 mars 2016

Contacts Presse

Philippe Bigot
 Conseil départemental
 Tél. 02 33 81 60 00
 Poste 11 26
 06 07 34 14 42
bigot.philippe@orne.fr

Session du 1^{er} trimestre du Conseil départemental

« Nous avons un pacte ornais à jouer ! »

Le Conseil départemental de l'Orne s'est réuni pour sa première session de l'année, ce vendredi 25 mars 2016, sous la présidence d'Alain Lambert. À l'ordre du jour notamment : la validation du dispositif et le lancement des partenariats renforcés entre le Conseil départemental, les communes et les intercommunalités ornaises, la poursuite du projet « L'Orne au cœur de la Normandie – l'innovation territoriale dans l'Orne », la création de l'association « Orne Métropole », le vote du taux de la fiscalité sur les propriétés bâties, la mise en place du dispositif du service civique, les aides aux entreprises de la filière équine et les subventions départementales 2016.

Partenariats renforcés avec les collectivités et lancement officiel d'Orne Métropole

Rendre l'action publique plus efficace, renforcer l'attractivité et la cohésion du territoire. Telle est la volonté réaffirmée par le Conseil départemental, en initiant de nouvelles coopérations, innovantes et toujours plus étroites, entre le Département et les autres collectivités ornaises. Une démarche qui entend donner à l'Orne les moyens de tenir toute sa place dans la grande Normandie et d'y faire entendre sa voix. Avec l'aide d'Orne Métropole. « *Nous avons un pacte ornais à jouer !* », insiste Alain Lambert, le Président du Conseil départemental.

Partenariats renforcés : l'exemple de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie

Une charte de « partenariats renforcés » et un contrat-type seront validés par le Conseil départemental et la commune ou la communauté de communes volontaire. Puis des conventions particulières définiront les orientations prioritaires et les modalités de financement des actions retenues. L'Agence départementale *Ingénierie 61* sera partie prenante, étant par essence un vecteur de coopération entre le Département et les collectivités ornaises qui adhèrent à ses services.

Dès sa mise en place, le nouveau dispositif se trouve lancé, avec la validation par le Conseil départemental d'un projet de contrat « partenariats renforcés », associant le Département, la commune de Bagnoles-de-l'Orne Normandie, la Communauté de communes du Pays d'Andaine et Ingénierie 61. « *Cette démarche en appellera rapidement d'autres, pour que l'innovation territoriale irrigue notre département et que l'action publique soit tournée vers le meilleur service rendu aux Ornais* », confie le Président du Conseil départemental, Alain Lambert.

L'association Orne Métropole est née

Ces « partenariats renforcés » traduisent la volonté du Conseil départemental de mettre en œuvre son projet « L'Orne au cœur de la Normandie ; l'innovation territoriale dans l'Orne ». Et il entend aller encore plus loin, grâce à l'association « Orne Métropole », qui vient d'être créée pour porter la démarche d'étude et de concertation sur l'organisation territoriale optimale à venir pour l'Orne, et plus précisément celle d'une structure métropolitaine. « Il s'agit d'apporter une réponse au défi organisationnel posé par les réformes territoriales en cours, et un programme ambitieux de recherche et de développement en matière de stratégie et d'innovation territoriales, visant à évaluer l'opportunité d'une démarche métropolitaine à l'échelle ornaise », explique Alain Lambert.

« Orne Métropole » sera pilotée par les élus de l'Assemblée départementale, avec la possibilité d'accueillir comme membres les communes, intercommunalités, et les établissements publics soucieux d'apporter leur contribution à l'affirmation de l'Orne à l'échelle de la Normandie et de la nation toute entière.

Pour la 20^e année consécutive, pas d'augmentation de l'impôt départemental

Depuis 2011, à la suite de la réforme de la fiscalité locale votée en 2009, les Départements ne perçoivent plus qu'un seul impôt local : la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le taux 2015 était de 27,07 %. Il reste identique en 2016 !

Conformément aux termes du débat d'orientation budgétaire, **le Conseil départemental a décidé, pour la 20^e année consécutive, de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux appliqué en 2015, de 27,07 % est reconduit pour 2016.**

La loi de finances initiale pour 2016 a décidé d'une **augmentation forfaitaire des bases sur le foncier bâti de +1 %** (en 2015 et 2014, elle était de +0,9 %, contre +1,8 % en 2013 et en 2012). S'agissant des bases d'imposition 2016 (intégrant l'évolution physique appliquées à celles des 2015), mais aussi du montant des compensations fiscales accordées par l'Etat, aucun chiffre n'a encore été notifié par la Direction départementale des finances publiques.

Lors de la préparation du budget primitif 2016, le Conseil départemental avait tablé sur une évolution globale prévisionnelle des bases de +3,08 % comprenant d'une part, **l'évolution légale des bases estimée à + 0,9 %**, et d'autre part, **l'évolution physique des bases estimée à +2,18 %**. Ces chiffres conduiraient le Département à percevoir pour 2016 un **produit fiscal sur le foncier bâti de 69 M€** (soit + 2,06 M€ par rapport au montant voté en 2015) et des **compensations d'exonérations versées par l'Etat à hauteur de 4,4 M€** (soit - 1,7 M€ par rapport au montant voté en 2015).

Cinq jeunes recrutés en contrat « service civique »

Le Conseil départemental a décidé la mise en place du dispositif du « service civique » au sein de la collectivité, à compter du 1^{er} avril 2016, et la création de cinq contrats.

Le service civique s'adresse aux **jeunes âgés de 16 à 25 ans**, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public, pour accomplir une **mission d'intérêt général** (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence).

Les missions proposées ne se substituent pas à un emploi de la collectivité et doivent être accessibles à tous les jeunes, quels que soient leur profil et leur milieu social. Il s'inscrit dans le **Code du service national** et non pas dans le Code du travail.

Le service civique donne lieu à une **indemnité versée directement par l'État** au volontaire, à hauteur de 573 € net par mois pour 35 heures hebdomadaires (l'État prend également en charge les coûts de la protection sociale). Le Conseil départemental verse au volontaire **une indemnité mensuelle complémentaire** de 106,31 € (montant prévu par le Code du service national), correspondant aux frais d'alimentation ou de transport.

Aides aux entreprises de la filière équine : une enveloppe départementale de 50 000 €

Soucieux d'accompagner les entreprises de la filière équine dans leur développement, le Conseil départemental a décidé de signer une convention avec la Région. L'objectif est de contribuer au maintien voire à la création d'emplois. Une enveloppe de 50 000 € est inscrite au budget 2016 du Département ; les aides seront abondées par des fonds du programme européen FEDER.

Dans le cadre de la mesure « Entreprises de la filière équine », le programme de développement rural (PDR) permet de financer les investissements réalisés par les entreprises ayant un lien avec les équidés (micro et petites entreprises, exploitants agricoles individuels). Il s'agit de **contribuer au maintien voire à la création d'emplois dans ce secteur pourvoyeur de main d'œuvre.**

Implication active du Département en faveur de la filière équine

La convention signée par le Département avec la Région, dans le cadre du PDR, comme le prévoit la loi NOTRe, va permettre de **maintenir une implication active du Conseil départemental en faveur du développement de la filière équine** ; le dispositif repose sur un co-financement assuré par les fonds européens au titre du programme FEDER (Fonds européen de développement régional). Cet instrument de la politique européenne a pour vocation de **renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'Union européenne en soutenant le développement équilibré de ses régions.**

Les taux des subventions départementales oscillent entre **7,4% et 11,1%**, permettant de mobiliser un **co-financement FEDER allant de 12,6% à 18,9% (soit une aide globale de 20 à 30%)**. Le plancher d'investissement finançable est fixé 10 000 € ; pour un plafond à 100 000 €.

Près de 3 millions d'euros de subventions votées

Pour le Conseil départemental, la première session de l'année est traditionnellement marquée par le vote des subventions. Leur montant global se chiffre à 2 872 170 €, dont 556 500 € pour l'hélicoptère du SAMU et le « Centre 15 », 534 850 € pour la santé animale, 499 720 € pour l'agriculture et l'élevage équin, 403 880 € pour la culture, 229 190 € pour l'environnement, 334 622 € pour le logement social, 198 721 € pour le tourisme, etc.

Environnement (229 190 €). Maison de la rivière et des paysages (CPIE des collines normandes) : 135 000 € ; Office national des forêts (ONF), 78 390 € ; Association pour l'entretien du Marais du Grand Hazé (Bellou-en-Houlme), 9 000 € ; Association Faune et Flore de l'Orne (Saint-Denis-sur-Sarthon), 900 € ; Société d'horticulture de l'Orne (Alençon), 900 €.

Santé animale. Groupement départemental de défense sanitaire du cheptel ornais (GDSCO), 534 850 €.

Lutte contre les nuisibles. Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON), 39 500 €.

Logement social (334 622 €). Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), 60 632 € ; ARIM des Pays normands (opérations ponctuelles d'amélioration de l'habitat), 5 400 € ; PACT de l'Orne (amélioration, adaptation, accessibilité), 27 000 € ; Régie des quartiers « Arc en ciel » de Flers (action tuteur en habitat), 16 200 € ; Centre intercommunal d'action sociale du Pays de L'Aigle (auto-réhabilitation), 2 000 € ; résidence jeunes du Gros Chêne à Flers (Flers Agglo), 9 000 € ; accueil de jour : Ysos (L'Aigle/Mortagne), 22 680 € ; Coallia (Alençon-Le Relais/Flers), 41 310 € ; accompagnement social lié au logement : Ysos (adultes), 10 800 € ; Coallia (adultes), 19 600 € ; Coallia (logement temporaire jeunes), 120 000 €.

Santé (58 077 €). Maison d'accueil Ginkgo Biloba (Hérouville-Saint-Clair) pour l'hébergement des familles des malades hospitalisés, 1 620 € ; Observatoire régional de la santé 2 430 € ; association départementale de Protection civile de l'Orne, 2 430 € ; association de soins palliatifs de l'Orne, 2 268 € ; Union nationale de familles et amis de malades et handicapés (UNAFAM), 729 € ; Drog'Aide-association de prévention et de soins en addictologie (information/prévention), 45 360 € ; Croix Rouge de l'Orne, 3 240 €.

Social (42 310 €). Association L'Accueil (en faveur des familles des détenus), 810 € ; Association des visiteurs de prison, 648 € ; Centre d'information Droit des femmes et des familles (CIDFF), 6 075 € ; L'Écoute (entraide et insertion des personnes accueillies à la Protection de l'enfance), 4 050 € ; Les Restos du Cœur, 20 700 € ; Secours catholique, 11 700 € ; SOS Amitié (rompre la solitude par l'écoute téléphonique), 527 € ; Le Marché ambulant du Perche (épicerie solidaire itinérante), 1 800 €.

Accès au droit. Conseil départemental d'accès au droit de l'Orne (permanences, consultations juridiques, prévention en faveur des jeunes concernant l'usage des réseaux sociaux), 300 €.

Solidarité aux pays en développement (17 820 €). Association Agriculteurs français et développement international (AFDI), 4 050 € ; Forage Mali, 12 150 € ; Horizons solidaires (coopération internationale), 1 620 €.

Secours d'urgence (556 500 €). Convention de financement de l'hélicoptère du SAMU61, 361 680 € ; convention de financement du Centre 15 de l'Orne (centre d'appel médical d'urgence départemental) 194 820 €.

Agriculture (422 905 €). Chambre d'agriculture de l'Orne, 372 100 € ; organisations agricoles : service de remplacement, 21 500 € ; Ferme en fête, 18 000 € ; Syndicat jeunes agriculteurs, 15 300 € ; GAB 61, 13 500 € (animation agriculture bio) et 4 050 € (développement filières bio) ; syndicat FDSEA, 9 450 € ; Terres de liens, 7 200 € ; ASAVPA (association de salariés pour la vulgarisation agricole), 6 390 € ; SECLLO (conseil en élevage), 5 940 € ; Normande 61, 4 950 € ; Festival ornais de l'élevage, 4 500 € ; Fédération des comices, 4 500 € ; association pour la promotion des bonnes pratiques et de l'agriculture raisonnée, 3 870 € ; Fédération des CUMA, 3 600 € ; Solidarité paysans, 2 250 € ; la Normandie à la table des chefs, 1 800 € ; fédération Prim'holstein, 1 350 € ; ADEAR, 900 € (fête de l'installation) et 900 € (animation réseau tuteurs) ; Société avicole de l'Orne, 810 € ; Syndicat des éleveurs charolais, 720 € ; AGRECO (nouvelles conversions à la culture biologique), 405 €.

Filière équine (76 815 €). Sport équestre, 58 050 € (Association rééducation par l'équitation, 2 250 € ; Association départementale d'attelage, 3 600 € ; Association USTICA (concours complet), 45 000 € ; Association Horses together (concours international de sauts d'obstacles), 7 200€).
Domaine de l'élevage, 18 765 € (Association Âne normand, 2 565 € ; Syndicat ornais du cheval percheron, 5 400 € ; Association des éleveurs de chevaux de sport du Pin, 10 800 €).

Tourisme (198 721 €). Loisirs Accueil Orne, 123 580 € ; Relais gîtes de France, 61 200 € ; Union départementale des offices de tourisme, 4 500 € ; Association pour la sauvegarde du château de Sassy, 6 156 ; Association des plus beaux villages de France, 450 € ; Association des stations vertes de vacances, 450 € ; Le Prieuré Saint-Michel en Pays d'Auge, 1 350 € ; Comité départemental de randonnée pédestre, 1 035 €.

Éducation (52 800 €). Atelier CANOPE (Centre départemental de documentation pédagogique), 52 000 € (compris volet « accompagnement du développement du numérique dans les collèges »). Université inter-âges de Basse-Normandie, 800 €.

Culture (403 880 €). Compagnies théâtrales et de danse, 40 100 € (fonctionnement) et 18 900 € (aide à la création) ; lieux de résidence (70 520 €) : Les Arts improvisés, de Saint-Aubin-de-Bonneval, 15 000 € ; Le Tapis vert, de La Lacelle, 14 520 € ; Les 2 Angles, de Flers, 15 000 € ; Pygmalion Les Bains douches, d'Alençon, 15 000 €.

Centre chorégraphique national, 11 000 €.

Festivals (99 180 €) : Art sonic, de Briouze, 11 700 € ; Les Bichoiserries, au Mont de Cerisy-Belle-Étoile, 2 700 € ; Jazz en Ouche, de L'Aigle, 4 230 € ; Les Musicales, de Mortagne-au-Perche, 7 200 € ; Septembre musical de l'Orne, 66 600 € ; Festival des Folklores du monde, à Alençon, 5 400 € ; Le Trou Normand, à Domfront-en-Poiraise, 1 350 €.

Cinéma : Ciné-environnement à Sées, 1 000 €.

Cirque (3 600 €) : Les Andain'ries, de Rives-d'Andaines, 2 250 € ; Festival international du cirque à Montilly-sur-Noireau, 1 350 €.

Théâtre : Festival des Trop petits, à Argentan, 1 800 €.

Diffusion (25 400 €) : Centre dramatique régional de Vire, 5 400 € ; Office de diffusion et d'information artistique de Normandie, ODIA (Rouen), 20 000 €.

Associations culturelles (114 380 €) : animations locales, 4 000 € ; cinéma, 23 000 € ; arts plastiques, 8 400 € ; ensembles instrumentaux et vocaux, 16 300 € ; valorisation du patrimoine, 29 300 € ; associations départementales et régionales, 19 900 € ; aide à la diffusion du spectacle vivant, 12 480 € ; expositions, 1 000 €.

Mission « musiques actuelles » (aides aux groupes régionaux), 18 000 €.